

BULLETIN D'INSCRIPTION

Non Sociétaires SOCAF

Septembre à décembre 2025

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSCO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.

LA WEBCAM ET LE MICRO SONT OBLIGATOIRES pour les formations en visioconférence.

N° DE SOCIÉTAIRE : DÉNOMINATION SOCIALE :

N° DE SIRET :

REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) :

☎ TÉL : 📧 E-mail :

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
TOUTES ACTIVITÉS							
Visioconférence	V-A27	DPE et indécence du logement	18 sept. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-A30	NOUVEAU L'intelligence artificielle au service des métiers de l'immobilier	25 sept. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Visioconférence	VD-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	29 sept. 2025 matin	1/2 j.			228€
Présentiel - PARIS	A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	30 sept. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-A28	Améliorer la visibilité de son agence sur internet	30 sept. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-A37	NOUVEAU Les contrôles réglementaires des immeubles de bureaux et des commerces (ERT et ERP)	02 oct. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Initiation	06 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-A33	NOUVEAU Droit des sociétés : quelles formes sociales pour quels avantages	08 oct. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Présentiel - PARIS	A36	NOUVEAU Acheter un cabinet immobilier	15 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-A26	Les principes de l’analyse financière adaptés aux professionnels de l’immobilier	16 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	24 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-A39	NOUVEAU Développer la Transaction au sein d'un syndic de copropriété	29 oct. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	VD-A38	NOUVEAU Carnet d’information du Logement (CIL), Diagnostic Technique Global (DTG) et PPPT	31 oct. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	03 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux	04 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-A30	NOUVEAU L'intelligence artificielle au service des métiers de l'immobilier	06 nov. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Visioconférence	VD-A40	NOUVEAU Retoucher ses photos avec l'IA	07 nov. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	17 nov. 2025	1 j.			372€

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
TOUTES ACTIVITÉS (suite)							
Visioconférence	VD-A31	NOUVEAU L'audit énergétique : enjeux et fonctionnement	20 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	24 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-A30	NOUVEAU L'intelligence artificielle au service des métiers de l'immobilier	25 nov. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	26 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	04 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	04 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-A29	Anticiper un contrôle de la DGCCRF	05 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-A36	NOUVEAU Acheter un cabinet immobilier	10 déc. 2025	1 j.			372€
Présentiel - PARIS	T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Initiation	12 déc. 2025	1 j.			372€
FISCALITÉ							
Visioconférence	VD-F7	NOUVEAU La transmission du patrimoine et sa fiscalité	24 sept. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-F1	Les revenus fonciers	30 sept. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-F4	Panorama de la fiscalité immobilière	21 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-F5	La SCI et la SARL de famille	28 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-F7	NOUVEAU La transmission du patrimoine et sa fiscalité	05 nov. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-F4	Panorama de la fiscalité immobilière	20 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-F5	La SCI et la SARL de famille	10 déc. 2025	1 j.			372€
MANAGEMENT ET ORGANISATION							
Visioconférence	V-M7	Gestion du temps et des priorités	13 oct. 2025	1 j.			372€
Présentiel - PARIS	M8	Recruter et fidéliser ses collaborateurs	28 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-M8	Recruter et fidéliser ses collaborateurs	25 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	27 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	02 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-M11	NOUVEAU Savoir recadrer, féliciter et motiver son équipe	05 déc. 2025 matin	1/2 j.			228€
GESTION							
Visioconférence	V-G2A	Les baux d'habitation	25 sept. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-G28	NOUVEAU Réussir ses états des lieux d'entrée	26 sept. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	01 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G25	Bail d'habitation, de la sélection à l'entrée du locataire	07 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G24	Points de vigilance : les sources de contentieux en bail commercial	09 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	10 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-G27	NOUVEAU Les locations saisonnières : actualité de la réglementation et de la jurisprudence	13 oct. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Visioconférence	VD-G29	NOUVEAU Les assurances en gestion locative	14 oct. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	15 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G26	NOUVEAU La fin du bail en toute sérénité	17 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	22 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G17	Etat des lieux et charges récupérables	23 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	03 nov. 2025	1 j.			372€
Présentiel - PARIS	G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	14 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	17 nov. 2025	1 j.			372€
Présentiel - PARIS	G26	La fin du bail en toute sérénité	18 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	18 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	19 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	28 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G2B	La gestion des baux d'habitation	09 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	11 déc. 2025	1 j.			372€
SYNDIC							
Visioconférence	V-C25	NOUVEAU Le syndic : missions, obligations et rémunération	26 sept. 2025	1 j.			372€
Présentiel - PARIS	C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	02 oct. 2025	1 j.			372€

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
SYNDIC (suite)							
Visioconférence	VD-C7	Les impayés de charges de copropriété	03 oct. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	06 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	07 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	10 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-C21	Le rôle du syndic dans les contentieux privatifs	15 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-C19	Suivi de chantiers, levées de réserves et garanties : ce qu'il faut savoir	23 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-C24	NOUVEAU Le conseil syndical : missions, pouvoirs, mandats, délégation de pouvoir étendue	27 oct. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-C8	L'assemblée générale de copropriété	06 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-C27	NOUVEAU Le règlement de copropriété : contenu, interprétation, modifications et mise à jour	13 nov. 2025 après midi	1/2 j.			228€
Visioconférence	VD-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	21 nov. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	27 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-C16	Sécurité de l'immeuble d'habitation : ce qu'il faut savoir	01 déc. 2025	1 j.			372€
Présentiel - PARIS	C25	NOUVEAU Le syndic : missions, obligations et rémunération	04 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-C23	NOUVEAU Parties communes - parties privatives	08 déc. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-C20	La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	09 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	11 déc. 2025	1 j.			372€
TRANSACTION							
Visioconférence	V-T30	360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	23 sept. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T35	Améliorer le suivi de vos estimations, de vos mandats et de vos acheteurs jusqu'à l'acte authentique	09 oct. 2025	1 j.			372€
Présentiel - PARIS	T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	10 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	16 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	17 oct. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T31	Points de vigilance : les sources de contentieux en Transaction	07 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-T37	NOUVEAU Les bases de la revente d'un bien meublé avec gestionnaire	13 nov. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	18 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T18	Rédaction et compréhension de compromis	21 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T23	La vente en viager : initiation	24 nov. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	VD-T36	NOUVEAU Comment fidéliser ses clients de demain	25 nov. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	VD-T39	NOUVEAU Le crédit immobilier	01 déc. 2025 matin	1/2 j.			228€
Visioconférence	V-T6	La cession de fonds de commerce	03 déc. 2025	1 j.			372€
Visioconférence	V-T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	08 déc. 2025	1 j.			372€

* Les prix indiqués sont calculés avec le taux de TVA en vigueur (20%).

Allez-vous faire une demande de prise en charge auprès d'un OPCO ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ?

☐ OPCO-EP (salariés uniquement)

☐ FIF-PL

☐ AGEFICE

Signature + cachet :



TOTAL TTC À RÉGLER :

(Chèque bancaire ou virement** à l'ordre de CEPSO)

=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

** Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

IBAN : **FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPPO procèdera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Sauf accord exceptionnel du CEPPO, l'inscrivant ne pourra inscrire plus de 3 participants pour une même session de formation.

Contexte sanitaire : En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPPO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPPO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : Le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPPO se réserve le droit de facturer 185€ HT pour une formation d'une journée ou 115€ pour une formation d'une demi-journée à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Force majeure dûment reconnue : Toute annulation ou report pour force majeure doit être justifié. En cas d'absence de justificatif dans les 10 jours suivants la session de formation initialement prévue, la force majeure ne pourra pas être reconnue. Par conséquent, l'annulation ou le report pourra donner lieu à facturation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. Le report d'inscription est effectué sur une session présente sur le bulletin complété à l'inscription. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPPO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPPO : Le CEPPO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPPO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Refus d'inscription : En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPPO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

Données personnelles : Le CEPPO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.